

Suite à la délibération du 29 février 2012, la mairie a décidé de mettre en place un traitement préventif de l'eau potable par chloration pour assurer une qualité optimale et constante de l'eau à votre robinet.

**Le dispositif a été mis en place au niveau de la station de pompage** et permet un traitement de l'eau brute prélevée au sein des trois puits (implantés sur Châteauneuf-de-Chabre) pour être ensuite injecté dans le réseau de distribution.

Il est possible que le goût de l'eau soit modifié. Vous trouverez ci-dessous quelques conseils pratiques pour limiter autant que possible cette gêne.

### ▣ **Traitement de l'eau : Sécuriser la qualité de l'eau**

#### **À quoi sert le chlore dans l'eau potable ?**

Le chlore est un désinfectant capable de détruire tous les types de germes, de virus et de bactéries potentiellement présents dans l'eau. Il protège également l'eau, traitée de tout risque de contamination durant son voyage dans les canalisations jusqu'au robinet des consommateurs. Le chlore élimine aussi les substances telles que le manganèse, le fer et le sulfure d'hydrogène, qui altèrent le goût de l'eau.

#### **Le chlore est-il dangereux pour la santé ?**

Les quantités de chlore injectées dans l'eau potable sont infimes : l'équivalent d'une goutte pour cinq baignoires remplies d'eau.

À cette dose, le chlore ne représente aucun danger pour la santé. Le taux de chlore dans l'eau

ne fait d'ailleurs l'objet d'aucune norme légale. Les pouvoirs publics recommandent simplement d'éviter les "odeurs ou saveurs désagréables". Mais l'impératif sanitaire prime toujours sur le goût.

### **Pourquoi le chlore donne-t-il un goût à l'eau ?**

Le goût de chlore constitue l'un des principaux reproches à l'encontre de l'eau du robinet. Mais, contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'intensité de ce goût ne tient pas seulement à la quantité de chlore utilisée.

Il dépend aussi de la concentration de matières organiques présentes dans l'eau. En effet, lorsque le chlore entre au contact de ces matières, une réaction chimique se produit. De cette réaction résultent des sous-produits qui peuvent être responsables de goûts et d'odeurs plus ou moins désagréables. Le "goût de Javel" est donc la meilleure preuve de l'efficacité du chlore.

### **Peut-on supprimer le goût du chlore dans l'eau ?**

Rien de plus simple. Présent à l'état liquide dans une eau à température ambiante, le chlore se transforme en gaz dès que la température baisse.

Remplissez une carafe et laissez-la s'aérer un peu. Puis, bouchez-la pour qu'elle ne s'imprègne pas des odeurs du réfrigérateur et mettez-la au froid au moins 20 minutes.

### **Le contrôle sanitaire des eaux**

L'eau potable est soumise à des contrôles qui relèvent de la responsabilité de l'Etat et du Ministère de la Santé. Ils sont réalisés par l'Agence régionale de santé (ARS), ex DDASS sur les sites de production et de stockage ainsi que sur les points de surveillance en distribution, chez l'abonné. Le bilan annuel de ces contrôles est joint à cette facture.



Ministère chargé de la santé

[Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine](#)

### **Service de l'eau et de l'assainissement : une gestion publique garante du meilleur coût**

La Ville de Larnage-Montéglin, autorité organisatrice du service public de l'eau (production, adduction, distribution), définit la politique de l'eau et en fixe les grands objectifs. Elle gère ce service en toute indépendance et transparence.

Ce choix de gestion publique répond à la volonté d'offrir à tous les usagers, le meilleur service au meilleur coût.

La Ville, avec son service de l'Eau, produit et transporte l'eau potable jusqu'aux réservoirs et assure sa distribution jusqu'au robinet de l'utilisateur. Elle gère les besoins en eau des Larnagnais et est également garante de la qualité et de la pression de cette eau. Elle assure le relevé et la facturation de ce service et est en relation directe avec les usagers pour répondre à leurs besoins notamment lorsqu'une surconsommation peut être observée.

L'assainissement est géré de la même manière, à l'exclusion de la station d'épuration dont la maintenance quotidienne est confiée à Nantaise des Eaux Services.

